

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR ASSURER UN ENSEIGNEMENT A :
ENSFEA - INPT - INUC - UTC - UT
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027**

Document à retourner entièrement complété et signé par courriel à : inspe.smp@univ-tlse2.fr.

Le SMP transmettra ce document, pour avis au Conseil Interdisciplinaire (CID), puis pour autorisation à l'administratrice provisoire de l'INSPÉ. Après retour signé, le SMP vous adressera une copie de cette demande.

Nom :		Prénom :		Service statutaire annuel :		HTD	
Grade ou fonction :		Quotité max autorisée à la date de la demande :				HTD	
Précisez si vous êtes bénéficiaire d'un élément limitant la quotité max :							
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT							
Demandeur de la formation :							
Préciser le département ou la composante :							
Formation concernée :							
Libellé :							
Niveau :							
Responsable(s) de la formation :							
Nombre d'heures prévisionnelles (en HTD) demandées au formateur INSPÉ :						HTD	
Signature de l'intéressé-e				Avis et signature du bureau du CID			
A , le Insérez votre signature numérisée avec la fonction "Remplir et signer" d'Adobe Acrobat Reader				A , le ☐ Favorable ☐ Défavorable Nom du responsable : Signature :			
Visa de la directrice adjointe aux moyens pédagogiques et au budget				Autorisation et signature de l'administratrice provisoire de l'INSPÉ			
A , le Françoise LARRE				A , le ☐ Accordée ☐ Refusée Nadine JESSEL			

**Sous réserve d'un service compatible avec les conditions fixées par le CA de l'UT2J :
service statutaire + heures complémentaires autorisées (cf quotité maximale sur Saghe).
*Suivre les services dans l'établissement conventionné est indispensable afin de ne pas s'exposer à
un non paiement des heures en cas de dépassement non autorisé.***